

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

Réunir les avocats du monde

Depuis plus de 80 ans, l'Union Internationale des Avocats (UIA) défend la profession d'avocat et stimule les contacts internationaux, la coopération et l'échange de connaissances entre avocats, dans le respect de leur diversité culturelle et professionnelle.

OBJECTIFS :

- **Promouvoir les principes essentiels** de la profession d'avocat ;
- **Contribuer à l'enrichissement professionnel de ses membres** grâce aux échanges d'expériences ;
- **Intervenir en faveur des avocats emprisonnés ou persécutés.**

Aujourd'hui, l'UIA regroupe plusieurs milliers de membres et des centaines de barreaux, fédérations et associations répartis dans plus de 110 pays.

INFORMATIONS À RETENIR

Les candidats doivent envoyer à l'UIA un dossier composé des éléments suivants :

- leur texte d'une longueur comprise entre 15 000 et 20 000 caractères ;
- un résumé de présentation du texte en 2 000 caractères ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de présentation du candidat par l'un des professeurs en droit de son université ;
- un justificatif d'appartenance à l'université (photocopie d'une carte d'étudiant valide ou attestation de l'université).

Ces documents peuvent être rédigés en langue française, anglaise ou espagnole.

Les textes doivent être reçus par courrier ou courriel au plus tard le 30 juin 2012.

UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

25, rue du Jour
75001 Paris – FRANCE

Tél. : + 33 1 44 88 55 66

Fax : + 33 1 44 88 55 77

uiacentre@uianet.org
www.uianet.org

Règlement complet sur : www.uianet.org



UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

3^e PRIX INTERNATIONAL JACQUES LEROY DROITS DE L'HOMME & MONDE DES AFFAIRES

Prix étudiant



PRIX DROITS DE L'HOMME & MONDE DES AFFAIRES
ORGANISÉ PAR L'UNION INTERNATIONALE DES AVOCATS

*en mémoire de Jacques Leroy,
Président d'honneur de l'UIA*

L'Union Internationale des Avocats (UIA) invite tous les étudiants en droit à participer au prix international Jacques Leroy – Droits de l'homme & monde des affaires.

DROITS DE L'HOMME & MONDE DES AFFAIRES : QUELS ENJEUX JURIDIQUES POUR DEMAIN ?

La mondialisation de l'économie, l'exigence des marchés, les dérèglements financiers sont autant de phénomènes qui bouleversent le monde des affaires. L'activité marchande impose sans cesse son diktat au détriment de ceux qui la nourrissent et qui en bénéficient : employés, consommateurs, clients, etc.

D'un point de vue juridique, en tant que défenseur privilégié des droits des citoyens, l'avocat est donc de plus en plus sollicité par les victimes d'actes portant atteintes à leurs droits fondamentaux et résultant directement ou indirectement des activités ou agissements de sociétés marchandes.

L'objectif du prix Jacques Leroy est de récompenser un étudiant en droit qui, par la rédaction d'une dissertation, d'une étude ou de tout autre travail scientifique, fera avancer la prise en compte des droits de l'homme dans le monde des affaires et proposer ainsi des pistes de solutions pour rationaliser juridiquement la responsabilité sociétale des entreprises.



A QUI S'ADRESSE CE CONCOURS ?

A tous les étudiants en droit de moins de 30 ans inscrits en université ou école de droit.

QUE FAUT-IL PRÉSENTER AU CONCOURS ?

Un document écrit (15 000 – 20 000 caractères) sous forme de plaidoirie, de dissertation, d'étude, de commentaire de cas pratique.

SUR QUEL SUJET ?

En 2012, le thème de la dissertation porte sur "Le juriste et le développement des droits de l'homme dans le monde des affaires"

QUI DÉTERMINE LE LAURÉAT ?

Un jury d'avocats d'affaires et/ou des droits de l'homme sera désigné par l'Union Internationale des Avocats. Ce jury de nationalités variées disposera de deux mois pour étudier les documents remis par les étudiants indifféremment en français, anglais ou espagnol.

QUAND EST ANNONCÉ LE RÉSULTAT ?

Stôt après la délibération, le lauréat sera averti du résultat par voie postale, électronique ou téléphonique.

QUE REMPORTE LE LAURÉAT ?

- Un prix de 1 000 €.
- Une inscription gratuite au congrès de l'UIA à Dresde du 31 octobre au 4 novembre 2012.
- Le voyage et l'hébergement à Dresde du 31 octobre au 4 novembre 2012.
- Une année d'adhésion gratuite du lauréat à l'UIA pour l'année civile suivant la remise du prix.

QUAND ET COMMENT EST REMIS LE PRIX ?

A la cérémonie d'ouverture du congrès de Dresde le 31 octobre 2012, le lauréat se verra remettre son prix par le Président de l'UIA ou le Président du jury. Le lauréat aura la possibilité de présenter son texte lors de la session de travail de la commission droits de l'homme et monde des affaires.

POURQUOI PARTICIPER À CE PRIX ?

Travailler sur des thématiques très actuelles, présenter son travail devant un parterre de professionnels expérimentés sont autant d'enjeux passionnants pour un futur avocat.

QUI EST JACQUES LEROY ?

Jacques Leroy fut Président de l'UIA en 2003-2004. Avocat à Bruxelles-Belgique, il s'est spécialisé dans le droit social. Très investi dans la vie de l'association, il nous a malheureusement quittés trop tôt. Ce prix lui est dédié.

OÙ TROUVER LE RÈGLEMENT COMPLET DU PRIX ?

Le règlement de ce prix est disponible en ligne sur notre site web www.uianet.org, rubrique *Actualités* et rubrique *Droits de l'homme et Défense de la défense*.

